

CIBLE

EFFET

Mais où est donc passé « l'effet Bérégovoy » ? On nous annonçait un choc psychologique, en prélude à un sursaut politique : nous n'avons sous les yeux qu'un général en chef qui organise, sous le couvert de quelques actions d'éclat, un repli stratégique.

Souhaité et souhaitable, l'abandon de la réforme Jospin est à cet égard significatif : il ne s'agit pas de préparer une nouvelle mise en chantier, mais de ne mécontenter personne, donc de ne rien faire en donnant l'illusion d'agir. Telle est bien la tendance générale qui se dessine : après avoir abandonné la politique de la ville (donc de l'intégration) entre les mains de Bernard Tapie, on croit séduire par quelques gesticulations sur le thème du redressement moral. Mais la corruption est si haut placée et si profondément enkystée qu'on se contentera de fustiger des lampistes.

Transformer la déroute électorale en simple défaite : gageons que ce programme ne mobilisera pas trois chats.

Maastricht

MORT DE LA FRANCE ?

Touvier

**Justice n'est
pas faite**

(p. 4)

Immigration

**Le consensus
caché**

(p. 6/7)

M2242 - 579 - 15,00 F



Depuis plusieurs années, vous avez l'ambivalence de me faire le service de votre revue. Je vous en remercie, d'autant que - sans partager vos idées - j'ai parfois trouvé dans vos colonnes des documents intéressants et des points de vue non dénués d'un certain bon sens.

Cependant, votre incompréhension systématique et répétée du mouvement écologique m'amène aujourd'hui - après plusieurs réflexions à ce sujet - à vous demander de bien vouloir cesser de me faire parvenir votre publication.

Espérant que, sur ce point comme sur d'autres, vous vous ouvrirez un jour au monde moderne, je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

Prof. Philippe LEBRETON
Conseiller Régional Rhône-Alpes

COUP DE COEUR

Je vous écris à nouveau, cela me prend tous les cinq ans environ, car cette fois je trouve littéralement inacceptable la pitoyable situation des royalistes français.

Il y a plusieurs degrés dans la perception de l'inacceptable. Le premier est seulement intellectuel où l'on se dit qu'effectivement les choses sont inacceptables tout en continuant à les supporter. Le second, auquel je suis arrivé, est viscéral et quotidien et beaucoup plus préoccupant...

Est-ce le contexte historique des pays de l'Est, est-ce l'approche du bicentenaire de 1793, est-ce la lecture récente du « Sire » de Jean Raspail ou la lecture de la déclaration de Chantal de France, toujours est-il que je commence à rager de ce qu'il faut bien appeler notre quasi inexistence du jeu politique national.

Et cependant, nous avons des atouts importants :

- Une famille de France qui est une dynastie nationale depuis des siècles.

- Une loi d'exil abrogée depuis plus de trente ans.

- Un Prince qui a fait « son possible » pour essayer de faire comprendre sa conception de la fonction monarchique.

- Des fidélités royalistes, des sympathies « monarchiques » nombreuses, des écrivains, professeurs, universitaires, juristes de talent.

- Une presse qui, même d'impact modeste, a le mérite d'exister, toutes tendances confondues.

- Un socle moral et philosophique que la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen résume assez bien.

- Un outil juridique intéressant avec la Constitution de 1958.

Mais nous piétons et allons tous finir par sécher sur place si les choses continuent ainsi !!!

Je ne tournerai pas autour du pot avec vous car j'ai malheureusement l'impression que nous pensons la même chose.

Contrairement aux autres forces politiques qui vont à la bataille en sachant que si elles gagnent elles gouverneront, nous sommes frappés nous d'une indécision et d'un doute originel sur la volonté réelle de régner du roi.

Ce qui nous paralyse ce n'est pas l'action éventuelle à mener (les convictions et le courage sont présents) mais la peur que si par hypothèse nos propositions étaient retenues nous n'aurions personne pour les mettre en oeuvre !!!

Enfin quoi, en reprenant en d'autres termes ceux de Chantal de France, le roi veut-il régner ou pas ?

Allons-nous attendre les Princes longtemps, comme jadis, et pour rien, la Chouannerie attendit ses chefs « naturels » ?

Entre les lignes, l'avertissement de Chantal de France est clair : si les d'Orléans ne se mettent pas à cheval pour la victoire de leur cause personne ne viendra les chercher.

J'irais personnellement plus loin en disant même que la cause pourrait être représentée par d'autres en cas de carence car l'important est bien la nécessité de plus en plus pressante de promouvoir la fonction royale.

Pour cette tâche, les d'Orléans sont-ils encore stricto sensu « prétendants » ? Si leur réponse est positive, ils doivent se soumettre naturellement à l'onction du suffrage universel, qui en attendant mieux, est la seule onction dans le monde contemporain.

Si leur réponse est négative, une régence spirituelle peut tout à fait être envisagée et assumée collégialement par d'autres, la procédure de légitimation ne changeant pas.

Nous sommes effectivement dans un régime de liberté formelle où le pouvoir est « ouvert » et où nous avons parfaitement le droit, étant des hommes de libertés, de proposer à l'assentiment populaire notre opposition institutionnelle au régime actuel.

L'important maintenant et rapidement est de descendre dans l'arène massivement, de nous compter et de procéder au rajeunissement nécessaire, le tout dans le calme, la tolérance et la bonne humeur...

Pardon pour ce dernier coup de coeur.
J.-P. L. (Cannes)

CONTRASTES

Si Royaliste avait décidé de sortir, désormais, des numéros aussi « creux » que celui que j'ai trouvé bien décevant (pour ne pas dire sectaire et plein de rancunes personnelles) qui a immédiatement précédé les dernières élections régionales et cantonales, mon abonnement n'aurait pas été renouvelé (mais je ne vous l'aurais pas écrit).

A la différence, j'ai apprécié, presque en totalité, les textes du dernier numéro (N° 578) - et notamment le recueil (instructif à tous égards) des propos d'Ehsan Naraghi (et cela, en revanche, je vous l'écris).

Malheureusement, devant entrer dans quelques semaines, dans ma 88^e année, la logique veut que, de toute façon, vous perdiez un abonné qui vous a connu sur le tard.

E.C. (Hte Garonne)

ROYALISTE COMME UN PHOQUE, MEME PAR GROS TEMPS

Même par gros temps, j'ai toujours été royaliste. Quand j'étais petit, je suis tombé tout nu dans un trône insondable, j'avais quitté mon petit pot, profitant d'un instant d'inattention de ma mère bien aimée, absorbée sans doute par la lecture sucrée de « Point de Vue Image du Monde ». Depuis ce temps, je suis tout mouillé de royauté et je

cherche constamment les petites bêtes qui se torchent le nez à l'alcool de lys.

Dans le pieu, comme Robert mais moins sage que Charles, j'en connais qui, à côté de leur conjoint endormi se rongent de ne pouvoir trouver le sommeil et faute de mieux, se mettent à sauter des troupeaux de moutons mal tondus et numérotés. Eh bien, pas moi ! Car j'égèrène la longue suite des rois et c'est bien rare si je ne roupille pas avant le posthume. Oui, c'est vrai que même par gros temps, j'ai toujours été royaliste comme un phoque. Par quel mystère un bout de mon cerveau est-il habité par la chose royale ? Quel fantôme farfelu vient hanter la république triomphante en projetant des ombres de couronnes, exhalant une odeur poissante de saint-chrême et de lys au jardin public des urnes ?

Ma fille aînée vient d'avoir dix-huit ans, elle apprend l'irrespect avec beaucoup de talent. Je suis fier de sa beauté et de la façon dont elle joue crânement de ses libertés en jetant des coups d'oeil furtifs dans le rétroviseur vers son vicillard de père qui frise les quarante-trois ans.

Ce n'est pas dans mes idées d'assommer ma progéniture avec mon sceptre, encore moins avec mon goupillon, mais je joue, en douce, le capétien gagnant, j'avance mes pions en solitaire. Il m'arrive de lui faire lire les articles de mon bimensuel préféré sur des sujets qui lui brûlent le coeur. Ces lectures ne la laissent jamais indifférente et même si je n'attends pas spécialement de commentaires, je sais que la générosité et l'intelligence font leur chemin...

Mais quel dégât depuis l'affaire de la princesse Chantal, la seule affaire royale franco-française dont les grands médias ont barbouillé les petits écrans avec délectation. Rien à reprocher à Chantal, bien au contraire, mais l'archaïsme salique de Monseigneur a foutu en l'air mes efforts et déconsidéré mes arguments pour un sacré bout de temps...

F.P. (Maine et Loire)

Nation française
Lagardère

La légende du manager

L'échec de la cinquième chaîne illustre tristement les illusions engendrées par le discours « entrepreneurial » à la mode voici quelques années.

Jean-Luc Lagardère fait partie de ces figures que l'on se plaît à évoquer pour caractériser l'esprit d'entreprise, la modernité managériale, la culture néolibérale et autres expressions faites pour renvoyer l'État à ses tâches de veilleur de nuit.

Lagardère désigné comme « manager de l'année », la « success story » de Lagardère faite pour épater le marché : gestion rigoureuse, audace, et j'en passe...

Bernique ! Avec la Cinq, Lagardère s'est lourdement trompé, compromettant l'équilibre financier de son groupe (Matra, Hachette) et l'avenir professionnel de plusieurs centaines d'employés de la chaîne. Plusieurs raisons à cet échec, qui sont significatives d'un état d'esprit propre au capitalisme français :

- Le dynamique entrepreneur a cru qu'il suffisait de mettre de l'argent dans une chaîne de télévision et d'acheter les compétences de quelques bons professionnels pour obtenir en peu de temps de belles performances techniques et financières. Or une entreprise de télévision, comme une entreprise de presse, est un composé d'œuvre personnelle et de passion collective - l'œuvre devant être d'autant plus méditée, et la passion d'autant plus forte, que la concurrence est sévère : il fallait un projet et non pas une image changeante, un style et non pas un déversoir de productions américaines.

- L'archétype du manager moderne a fait le contraire de ce qui est enseigné dans les manuels : pas de choix rationnel, pas de calculs sérieux de rentabilité, pas d'implication personnelle dans l'aventure de la chaîne mais le désir enfantin de s'offrir le

jouet désiré, mais la volonté de prendre une revanche sur Bouygues - choisi par Chirac pour présider aux destinées de TF1. Au lieu d'une stratégie, des pulsions infantiles. Bravo ! - Le vertueux libéral s'est comporté comme la plupart des patrons français, grands et petits, modernes ou archaïques : il a voulu la liberté absolue et l'aide de l'État. A vrai dire, M.

Pour une fois, M. Lagardère s'est trouvé confronté à la dure loi du marché. Pour y marquer sa place, il fallait associer la compétence technique, l'intelligence de la chose médiatique, la rigueur du projet : Jean-Luc Lagardère a au contraire fait preuve d'amateurisme dans tous les domaines et le fameux « marché » l'a sanctionné pour cela. De quoi peut-il se plaindre ? Et en quoi l'État peut-il être accusé ? De n'avoir pas fait la politique de M. Lagardère ? C'est un peu fort de café.



Lagardère a toujours joué sur les deux tableaux : la société Matra doit sa réussite aux commandes de l'État (et non à une conquête audacieuse du marché) et c'est grâce à cette société bénéficiant des commandes publiques que M. Lagardère put conquérir Hachette - ne l'oublions pas. Quant à la Cinq, M. Lagardère a pensé qu'il en tirerait de substantiels profits dès lors que l'État accepterait de supprimer les réglementations gênantes. D'où la campagne acharnée menée contre les pouvoirs publics, qui parut sympathique dans un premier temps, mais qui était aberrante sur le fond : on ne supprime pas le code de la route parce qu'une firme automobile est en crise, on ne détruit pas la télévision nationale pour sauver une chaîne en difficulté.

Pour satisfaire une lubie, l'homme de Hachette a englouti des sommes astronomiques et l'équilibre de son groupe s'en trouve gravement compromis. Comme il fallait s'y attendre, les banques s'inquiétèrent et se firent menaçantes. On commença à dire que Lagardère allait perdre son empire... Mais l'homme n'est pas né de la dernière pluie : on raconte ces temps-ci qu'il aurait menacé de tout vendre à un groupe européen. C'est sans doute une invention de malveillants, ou une petite manœuvre d'intimidation appelée à rester sans suites : nul n' imagine M. Lagardère se moquer à ce point des intérêts de son pays.

Annette DELRANCK

Rigueur

Castro

Il s'agit bien sûr de Roland Castro, architecte, animateur de *Banlieues 89* et de la revue *Lumières de la Ville* dont notre journal s'est fait l'écho. Avec une équipe riche de talents et de passion, Roland Castro voulait transformer les banlieues en villes, faire en sorte que chaque citoyen participe à la civilisation urbaine, offrir à chacun toute la beauté dont les architectes sont capables : projet social, projet politique au meilleur sens du terme inscrivant l'habitat dans une perspective à long terme.

Cette revendication d'une démocratie urbaine, née au cours de la révolte gauchiste, avait pris corps pendant le premier septennat de François Mitterrand et s'était prolongée par la création d'un ministère de la Ville confié à Michel Delebarre en 1990.

M. Bérégovoy a cru bon de remplacer l'homme politique expérimenté qu'est Michel Delebarre par un amateur douteux. La nomination de Bernard Tapie comme ministre de la Ville ne pouvait qu'entraîner la démission immédiate de Roland Castro de ses fonctions de Délégué à la Renovation des Banlieues. Dans une lettre explicative, ce dernier rappelle son opposition constante au « culte dangereux des gagnants », soulignant que « l'assistanat et le sport comme facteur essentiel de socialisation priment trop souvent sur le respect de la citoyenneté » et que « le travail sur la Ville est un travail de longue durée, réclamant plus d'acharnement et plus de temps que l'instantané médiatique ». Roland Castro poursuivra son action dans le cadre de l'Ecole des Hautes Etudes urbaines qui sera créée l'été prochain.

R.J.

royaliste

SOMMAIRE : p. 2 : Courrier - p. 3 : La légende du manager - Castro - p. 4 : Justice n'est pas faite - Plantu I - p. 5 : La ligne de démarcation - p. 6/7 : La France et ses étrangers - p. 8 : Souci de l'origine - p. 9 : Idées - p. 10 : Dialogue avec l'invisible - Cas extrêmes - p. 11 : Action royaliste - p. 12 : La France ne mourra pas

REDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone : (1) 42.97.42.57
Dir. de la publication : Yvan AUMONT
Comm. parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France

Justice n'est pas faite

Plantu !

Qu'est-ce qui est plus simple et plus clair que le traité de Maastricht, plus amusant qu'un discours de Bérégovoy, plus dense qu'une déclaration de Léotard et qui demain illustrera les manuels d'histoire ?

Mais c'est bien sûr le nouveau Plantu ! En 165 pages (format poche) de dessins plantissimes et de références historiques qui ne dépassent rarement les deux lignes, les eurocrates, énarques, hiérarques, eurodéputés, eurolâtres et europessimistes, tatchéristes et maastrichtiens pourront se remettre en mémoire vingt ans d'histoire européenne - ivresses et déboires, cris et chuchotements, fric et sexe (des anges).

En un mot comme en cent : Plantu est l'homme capable de faire rire Antoine Waechter, de décrier Chevènement, d'inciter Bernard Tapie à la réflexion et de faire fondre les amis des bêtes - puisque deux petits cochons figurent à une table de négociation.

Même les dirigeants de la FNSEA se taperont sur les cuisses (phénomène rarissime) lorsqu'ils verront le dessin où un haut fonctionnaire européen prévient des manifestants paysans que « le volet agricole du soutien réductionnel sera basé sur la marge du coefficient de supportabilité communautaire ! ». Silence de la foule, qui oblige l'expert à préciser : « en gros : maintenant vous vous démerdez tout seuls ! ». Pour clarifier le débat sur la ratification, exigeons des distributions gratuites de Plantu financées par la CEE dans le cadre du programme Esprit.

B.L.

Plantu, Le douanier se fait la malle, Le Monde éditions, 1992 - Prix franco 65 F.

**Aidez-nous,
en vous
abonnant !**

Ce n'est pas l'Eglise, ni la Magistrature, ni la France qui sont coupables, mais Paul Touvier, ceux qui le protègent ou l'on protégé.

Le non-lieu dont bénéficie provisoirement l'ancien milicien a provoqué en France une stupeur indignée, évidemment légitime, que la lecture de l'arrêt de la chambre d'accusation n'a fait qu'amplifier : oubli du droit, raisonnements insensés, et falsifications historiques composent le tissu d'un texte qui aboutit à un véritable déni de justice.

Oubli du droit ? Quant à la définition du crime contre l'humanité, les magistrats ont utilisé très partiellement un arrêt de la Cour de Cassation qui, en 1985, faisait explicitement référence à la charte du tribunal de Nuremberg visant « l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tous autres actes inhumains commis contre toutes populations civiles... ». Or Touvier est bien l'homme qui a sélectionné et fait fusiller sept otages juifs au lendemain de l'assassinat de Philippe Henriot.

Raisonnements insensés ? On souligne que les discours du maréchal Pétain ne contiennent aucune trace d'antisémitisme en oubliant que le statut des juifs de 1940 a été signé de sa main et qu'il n'y aurait pas eu de commissariat aux questions juives sans son approbation. On soutient que la Milice avait des visées hégémoniques sur l'Etat français et cherchait à imposer un ordre totalitaire afin d'établir que la politique de Vichy n'était ni hégémonique ni totalitaire. Ainsi, la Milice aurait été un groupe de pression, voire un parti subversif alors que son chef (Damand) siégeait au gouvernement ! Selon cette logique, l'Etat hitlérien naissant n'était ni hégémonique ni totalitaire



puisque les S.A. avaient leurs visées propres !

Falsifications historiques ? Contrairement à ce qui est soutenu dans l'arrêt, Vichy a bien mené une « politique d'hégémonie idéologique » qui a devancé les volontés de l'occupant. Sinon, comment qualifier la politique anti-juive et anti-maçonnerie, l'interdiction des partis politiques et des syndicats, la répression de tout acte de « dissidence », l'internement administratif de suspects... ?

Sélection et manipulation des faits, sollicitation de textes, mépris de la recherche historique, témoignages de victimes torturées et déportées rejetés pour « invraisemblances » ou « affabulations » : nous sommes en présence d'une entreprise révisionniste, et non d'une décision de justice. La Cour de Cassation appréciera.

Ces points précisés, faut-il considérer l'affaire Touvier comme le symptôme du malaise de la France à l'égard de sa propre histoire ? Si

l'ancien milicien est parvenu à échapper depuis la Libération à la police puis à la justice, grâce à des complicités religieuses, policières puis judiciaires, serait-ce par volonté de ne juger ni l'Eglise, ni la Police, ni la Magistrature ? Serait-ce parce que la France ne veut pas juger son propre passé de la France comme on le lit ici et là (1) ? La thèse paraît procéder d'une lucidité supérieure, agrémentée d'une pointe de masochisme. Elle n'en est pas moins spécieuse puisque ses auteurs font mine d'oublier les procès de la Libération - ceux de Pétain, de Laval, de Darnand, de Brasillach etc. - qui permirent de passer au crible cette période noire de notre histoire et de condamner les coupables. De même, il serait injuste de proclamer la culpabilité globale de telle communauté ou de telle institution en raison des trahisons, des lâchetés, des complaisances de certains de leurs membres. Comme le montre le récent rapport d'une commission d'historiens (2) des évêques, des prêtres et tout un réseau de couvents ont protégé Paul Touvier pour des raisons qui relèvent de la naïveté, d'une fausse conception du droit d'asile, de l'indifférence à la justice des hommes, et plus rarement de la solidarité politique : c'est scandaleux, mais cela ne permet pas de mettre en cause l'Eglise en tant que telle dans l'oubli du patriotisme et parfois de l'héroïsme de ses serviteurs. De même les aberrations des trois magistrats de la Chambre d'accusation ne permettent pas de dire que la magistrature a failli à sa mission : elle a jugé et condamné les criminels et les traîtres ; elle continuera de le faire.

Sylvie FERNOY

(1) par exemple l'article d'E. Plenel dans *Le Monde* du 22 avril 1992.

(2) Paul Touvier et l'Eglise, Fayard, 1992.

La ligne de démarcation

Comme il existe des analyses micro et macro-économiques, on peut parler d'approches micro et macro-politiques s'agissant des conflits de nationalités qui déchirent l'est de l'Europe. Selon que l'on regarde par l'un ou l'autre bout de la lorgnette, les premières confinent à l'ethnisme où pour les autres se joue le destin géostratégique de notre continent.



♦ Casques bleus français en Yougoslavie

ganisations au moins sont compétentes pour en traiter, et donc que le règlement échappe en partie à l'une et à l'autre.

Côté européen, c'est aussi que nous vivons ces conflits comme partiellement extérieurs, précisément périphériques et non comme intérieurs ou centraux. Or les notions de centre et de périphérie ont justement été inversées. L'Allemagne était centrale depuis 1945 parce qu'elle était le champ de bataille de toute guerre des blocs. Le retrait des forces soviétiques et américaines, celui des armes nucléaires tactiques, met fin à cet état de choses. La première conséquence est la diffusion des terrains de manoeuvre, de déploiement des systèmes d'armes, et de conflit éventuel, vers l'avant, à la fois sur l'Atlantique et la Méditerranée et donc la France, et côté est sur l'ensemble intermédiaire

Pologne-Ukraine jusqu'au Caucase.

Nous sommes un peu perplexes (quelle litote !) devant ce type de conflits parce qu'ils se situent encore à l'extérieur de zones couvertes par nos alliances : l'OTAN et la CEE. C'est la raison pour laquelle ces deux organisations se sont défaussées au Caucase sur la CSCE et dans l'ex-Yougoslavie sur l'ONU, à chaque fois dans une optique d'interposition c'est-à-dire d'universalité, et non d'assistance mutuelle qui est le principe d'une alliance, deux notions antinomiques.

OTAN et CEE sont aujourd'hui toutes deux confrontées aux problèmes concomitants d'approfondissement et d'élargissement. Après Maastricht, l'adhésion de nouveaux États doit être posée non plus seulement en termes économiques mais en considération de la politique com-

mune de défense et de sécurité. Avis à la Suède et à l'Autriche. Inversement, l'approfondissement en matière de sécurité doit dès à présent intégrer la perspective d'adhésion de la Pologne et de la Tchécoslovaquie. Celle-ci ne doit pas en effet se concevoir sous le seul aspect du rattrapage de niveau économique mais sous l'angle eurostratégique.

Les contradictions entre l'OTAN et la CEE dans l'état actuel devraient se présenter différemment si on les envisageait dans une telle vue dynamique. La présence de la Turquie et de la Norvège au sein de l'OTAN devrait interpellier les futurs stratèges de la CEE, mais au moins celle de la Turquie, engagée aux confins du Caucase et de l'Irak (via le Kurdistan), doit elle-même faire réfléchir l'OTAN et y poser le problème de la totalité de la vieille barrière de l'Est de la Baltique à la mer Noire voire à la Caspienne. Sous des formes certes bien renouvelées, on n'échappera pas à l'alternative de toute notre histoire européenne qui fut celle du soldat allemand à partir de 1942 : le mur de l'Atlantique ou le front de l'Est. Au lendemain de la chute du communisme, il ne serait pas inutile de revenir sur l'expérience stratégique de la seconde guerre mondiale en Europe pour répondre à la question qui nous est posée en cette fin de siècle : qu'est-ce que l'Atlantique-nord ?

Sans qu'il faille se recréer des ennemis sur de nouvelles bases idéologiques, sous déguisement religieux, racial ou ethnique, nous n'en devrions pas moins toujours choisir qui seront nos alliés. L'un n'empêche pas l'autre.

Yves LA MARCK

(1) Il n'est pas indifférent que ce soit à Bergerac, dans la même proximité de la ligne de démarcation, que se soit tenue le mois dernier la rencontre tripartite des ministres des Affaires étrangères français, allemand et polonais, initiative fort judicieuse.

La France et ses étrangers

● **Royaliste : Quelles sont les grandes phases de la politique française de l'immigration ?**

P. Weil : Dans ses principes, cette politique ne se formule pas à l'époque de l'immigration de masse - celle de la fin du XIX^e siècle - mais entre 1938 et 1946.

La question se pose à la fin des années trente en raison d'une situation confuse et contradictoire. Il y a la montée du chômage et de la xénophobie, l'arrivée de réfugiés politiques, des chefs d'entreprise qui continuent à avoir besoin d'immigrés, un Parlement qui vote des textes restrictifs - par exemple la loi sur les quotas de 1932 - tandis qu'on organise des retours forcés, notamment de travailleurs polonais licenciés... Les tensions s'exacerbent, des attentats sont commis contre les étrangers, et c'est alors qu'on s'efforce de légiférer. Trois logiques vont alors s'affronter pour construire une politique de l'immigration dont la spécificité, à l'époque comme aujourd'hui, est d'être éclatée entre toutes les administrations.

- Il y a la logique utilitariste du chef d'entreprise qui recherche une main d'œuvre produisant le plus possible au moindre coût : il veut donc des hommes célibataires et bien portants. C'est ce que vise le patronat lorsqu'il crée, entre les deux guerres, une société privée, la Société Générale d'Immigration, qui est chargée de faire venir la main d'œuvre étrangère.

- la deuxième logique est d'ordre éthique : la Ligue des Droits de l'homme, notamment, défend le droit d'asile et le droit au séjour des étrangers que l'on a fait venir.

- la troisième logique, dominante, est celle des démographes nationalistes. Ils conçoivent l'immigration comme un moyen de réduire le déficit des naissances, qui risque d'affaiblir la France face à ses concurrents. Ils

veulent donc faire venir des familles jeunes, amenant de jeunes enfants ou capables de procréer. Mais ces démographes sont nationalistes parce qu'ils pensent que la France est supérieure quant à la qualité de son ethnie, qu'il y a une hiérarchie des ethnies, qui conditionne le degré d'assimilation en France. Ces démographes sont donc partisans d'une sélection par l'origine de l'immigration familiale.

Cette idée de hiérarchie des ethnies ne sera concrètement appliquée qu'après la défaite de 1940 : sont alors brisées les catégories traditionnelles de l'État de droit qui reconnaît aux citoyens l'ensemble des droits, puis des droits inférieurs mais spécifiques aux réfugiés politiques par rapport aux travailleurs étrangers en situation régulière. Sous Vichy, la hiérarchie des droits se fonde sur l'origine. Selon cette hiérarchie, les nationaux des pays alliés de l'Allemagne bénéficient sur une partie du territoire français de droits supérieurs aux Français : par exemple, les Italiens employés en zone occupée ont un droit prioritaire à l'embauche dans les entreprises françaises. Il y a ensuite les Français de souche, puis les travailleurs étrangers « normaux » (ni alliés, ni ennemis de l'Allemagne) et enfin les réfugiés politiques - notamment les Russes, les Arméniens et les Juifs étrangers ou redevenus tels en raison de leur dénaturalisation.

● **Royaliste : A la Libération, toutes les traces de cette conception ethnique ne sont pas immédiatement effacées...**

P. Weil : En effet. En 1945, le général de Gaulle fait appel à un expert, Mauco, qui propose une sélection par quotas : 50% d'européens du Nord avec en priorité des Allemands, 30% de latins du Nord, 20% des slaves et enfin les « personnalités exceptionnelles » des autres ethnies...

De Gaulle approuve le projet dans son principe mais celui-ci se heurte à la très vive opposition de deux Résistants, le socialiste Tixier et le gaulliste Parodi, qui refont l'ensemble du texte. C'est ainsi que naît l'ordonnance de 1945, qui régit encore actuellement notre politique et qui est basée sur les principes suivants :

- la France se déclare pays d'immigration
- elle favorise l'immigration familiale
- elle n'établit pas de hiérarchie selon l'origine, l'État de droit traitant de façon égalitaire les étrangers qui se présentent.

Cependant, l'État acteur, qui crée des bureaux d'immigration, les ins-

talle plutôt à Milan qu'à Istanbul et marque ainsi ses préférences. Mais cette politique de l'immigration est immédiatement affectée par la question coloniale puisque la citoyenneté française est accordée aux Algériens qui vont bénéficier de la liberté d'installation sur le territoire métropolitain et qui en usent massivement entre 1946 et 1956. C'est en 1956, pour freiner l'immigration algérienne, que la France supprime toutes les procédures contraignantes pour l'installation des travailleurs étrangers. L'immigration espagnole puis portugaise s'en trouvent favorisées au détriment de l'immigration algérienne. En 1962, les accords d'Évian reconnaissent la libre circulation aux Français

d'Algérie et aux Algériens, mais profite essentiellement à ces derniers en raison de l'exode des Pieds-Noirs. Les acteurs de la politique de l'immigration tentent alors de freiner l'arrivée des Algériens en favorisant les Portugais, mais aussi les Tunisiens et les Marocains, puis en obtenant de l'Algérie la signature d'avenants aux accords d'Évian en 1964 et 1968.

● **Royaliste : La période contemporaine n'est pas moins complexe...**

P. Weil : Cette période commence en 1973-1974, avec la crise économique qui entraîne la remise en cause de la politique d'immigration. Il est intéressant de noter qu'en 1974 et 1984 cinq politiques différentes vont être menées :

En 1973-1974, le CNPF et le gouvernement pensent de la crise ne sera pas durable, et lorsque l'Algérie suspend son émigration vers la France en septembre 1973, de nombreux patrons craignent que cette décision ne fasse tache d'huile et n'entraîne des difficultés pour les entreprises françaises. André Postel-Vinay est nommé en juillet 74 secrétaire d'État aux travailleurs immigrés ; il considère quant à lui que la crise sera durable et qu'on ne peut accueillir tout le monde : il souhaite donc qu'on arrête les flux migratoires et qu'on mène une politique active de l'intégration pour les immigrés qui résident en France. Il est suivi sur le premier point mais il n'obtient pas les crédits nécessaires pour sa politique du logement et donne sa démission après six semaines au gouvernement. Paul Dijoud lui succède, il agit beaucoup sur le plan social mais dans un contexte d'indécision parce que le patronat pense que la France sera amenée peut-être à rouvrir ses frontières et parce qu'on ne souhaite pas s'engager dans une politique d'intégration - surtout en ce qui con-

cerne la population maghrébine. Giscard d'Estaing choisira une stratégie définitive en 1977, au moment où les municipales sont perdues par la droite et où le souci du chômage devient prioritaire dans l'opinion publique. Sous l'influence de Lionel Stoleru, Giscard cherche alors à mettre en place une politique fondée sur le retour des immigrés d'origine non-européenne. L'aide au retour (« le million ») a un effet nul, tout simplement parce qu'on ne se rend pas compte que des immigrés rentrent spontanément chez eux, au moment de leur retraite ou pour d'autres raisons : ce sont eux qui reçoivent un pécule...

On s'engage donc dans une nouvelle phase, qui aurait du aboutir au retour forcé. On pense avoir pour cela une occasion formidable : à la suite de l'accord de 1968 avec l'Algérie, la quasi-totalité des certificats de résidence des ressortissants algériens viennent à échéance en avril 1979. L. Stoleru prévient donc le gouvernement algérien que les titres ne seront pas renouvelés et qu'il souhaite négocier le retour de 500.000 Algériens sur cinq ans - l'échec des négociations entraînant la dénonciation des accords d'Évian et ce retour forcé. Mais cette stratégie suppose pour réussir que le texte de l'ordonnance de 1945 soit changé : ainsi, le projet de loi Bonnet permettait l'expulsion rapide des étrangers en situation irrégulière mais, surtout, un projet de loi Stoleru disposait que la carte de résident privilégié, qu'on pouvait obtenir auparavant après quatre ans, ne pourrait être obtenue qu'après 20 ou 25 ans, que le renouvellement des titres de ceux qui n'avaient pas cette carte seraient soumis à des quotas départementaux et que, nonobstant ces règles, un étranger au chômage ou en retard après ses congés payés se verrait appliquer la loi Bonnet. Ce projet entraînera une réaction de la gauche, des Eglises, des syndicats, mais surtout des administrations et du Conseil d'État, des élus gaullistes

BIBLIOGRAPHIE

Patrick Weil est l'auteur de « La France et ses étrangers », paru chez Calmann-Lévy avec une préface de Marceau Long. Disponible à notre service librairie au prix franco de 158 F.

et démocrates-chrétiens qui vont refuser de voter le texte : ils ne voteront la loi Bonnet qu'en échange du retrait de la loi Stoleru. Le projet Giscard s'effondre, même si l'on continue à négocier avec l'Algérie des retours volontaires : c'est l'échec d'une stratégie lepéniste avant Le Pen...

● **Royaliste : Et la politique de la gauche ?**

P. Weil : Après une première période très libérale - régularisation de la situation des étrangers en situation irrégulière, suppression de l'aide au retour - la gauche va être amenée, à partir de 1983, à recentrer sa politique. En 1984 un consensus entre partis traditionnels va apparaître au Parlement à l'occasion du vote unanime de la loi sur le titre unique : carte de dix ans pour les réguliers, aide au retour uniquement pour les volontaires, absence de régularisation massive des situations irrégulières.

Il y a donc aujourd'hui un consensus sur la politique de l'immigration entre le RPR, l'UDF et PS et le PC. Mais ce consensus est masqué par les stratégies de ces partis politiques de droite et de gauche.

● **Royaliste : Dès lors, pourquoi la politique de l'immigration est-elle devenue passionnelle ?**

P. Weil : Il y a bien un accord sur les principes mais ce sont des points de divergence qui sont mis en avant comme pour exciter l'opinion publique : droit de vote des étrangers, loi Pasqua contre loi Joxe. On s'aperçoit aussi que dans la pratique la politique de l'immigration n'est jamais prioritaire. En ce qui concerne le contrôle des flux, on entend des discours mensongers de deux types qui consistent à dire que l'immigration est arrêtée ou que la France est envahie. Or la seule invasion statistiquement vérifiée est celle des 80 millions de touristes qui franchissent notre frontière chaque année. Quant à l'immigration, elle n'a jamais été complètement arrêtée : elle n'est arrêtée que pour les travailleurs étrangers non-qualifiés des pays non-européens, mais elle reste autorisée pour les ressortissants de la Communauté européenne, pour les réfugiés politiques, pour les familles de travailleurs étrangers en situation régulière, pour les conjoints étrangers de Français et

suite page 8 ➡



♦ **Algérie 1860 - Aujourd'hui comme hier, l'intégration des étrangers passe par l'école.**

pour un certain nombre de travailleurs qualifiés recrutés par des entreprises françaises. Soit 100.000 personnes par an au total.

● Royaliste : Mais les clandestins ?

P. Weil : Lorsque la gauche a organisé une régularisation en 1981, on parlait de 300.000 clandestins. Deux mois après le début de l'opération, 20 à 30.000 personnes environ s'étaient fait connaître. Malgré un assouplissement croissant des règles, 120.000 personnes seront finalement régularisées... Il y a donc une différence de perception entre de la présence étrangère et sa réalité. On oublie d'autre part que les immigrés clandestins circulent et s'adaptent au marché de la main d'œuvre : lorsqu'ils ont gagné assez d'argent pour faire vivre leur famille un an ou deux, ils rentrent souvent dans leur pays.

● Royaliste : Somme toute, quel bilan dressez-vous ?

P. Weil : L'intégration n'a jamais été une priorité. Elle ne l'a pas été entre 1945 et 1974 parce qu'elle ne correspondait pas à l'intérêt des trois grands acteurs de l'immigration : les entreprises, l'État et les pays d'origine ne voulaient pas dépenser de l'argent pour les conditions de vie des travailleurs immigrés. Entre 1974 et 1984, l'argent affecté aux H.L.M. pour promouvoir une politique d'intégration a été récupéré par les H.L.M. qui ont fait le contraire de ce qui était prévu : les familles étrangères ont été concentrées dans les immeubles les plus dégradés et l'on a ainsi créé les conditions des explosions sociales du début des années quatre-vingt. Quant à la gauche, elle ne s'est occupée que des explosions : elle a fait une politique qualitative dans les quartiers « à problèmes » mais sans l'accompagner d'une augmentation du nombre des logements. La gauche a donc aggravé la situation puisqu'on a construit moins de logements sociaux dans les années 80 qu'au cours de la précédente décennie. La politique de l'intégration est restée partielle, et d'une importance secondaire aux yeux des gouvernements de gauche.

Propos recueillis
aux Mercredis de la NAR

Dialogue

Soucis de l'origine

C'est dans le rapport à leur commune origine que le conflit entre les trois monothéismes est à penser, en vue d'une conciliation.

Tel est le thème du nouveau livre de Daniel Sibony (1) qui propose à tout un chacun - juif, chrétien et musulman, athée militant ou indifférentiste pratiquant - de relire en sa compagnie les textes fondateurs des trois monothéismes, d'écouter les croyants et d'analyser les rapports complexes que les trois religions du Livre entretiennent entre elles et avec leur origine.

L'aventure est d'autant plus audacieuse que l'auteur ne parle pas au nom d'une institution repérable, ou selon une croyance classiquement exposée. C'est plutôt une sorte de frère de la côte qui navigue au plus près des récifs, tirant des bords à sa manière, surprenante et vive, qui ne laisse pas toujours le temps de l'identifier. Daniel Sibony, n'est-ce pas ce psychanalyste ? Oui, mais d'aucune chapelle - philosophe et mathématicien de surcroît. Dès lors, pourquoi cette incursion dans le champ théologique, avec quel bagage et selon quelle foi ? L'audacieux risque de prendre des coups de tous les côtés, ou de se heurter au silence embarrassé qui accompagne souvent ceux qui se mêlent de « trop » de choses, qui sont « trop » originaux et qu'on répute « trop » compliqués.

C'est justement la singularité de l'itinéraire personnel et intellectuel de Daniel Sibony qui passionne, retient, et permet de surmonter les difficultés propres aux questions soulevées. Né dans le ghetto marocain, notre psychanalyste parisien est familier des Évangiles, lit la Torah et le Coran dans le texte, parle et chante l'arabe, et connaît intimement les peuples qui sont aujourd'hui violemment confrontés à la question de leur origine.



Pourquoi cette violence ? Parce que l'origine est commune. Juifs, chrétiens et musulmans sont fils d'Abraham, croient en un seul et même Dieu, se réfèrent à la Bible - donc aux mêmes principes, aux mêmes valeurs, presque aux mêmes mots. Si Dieu (le mot) est dérivé de Zeus, indiquant une marque grecque dans la tradition évangélique, Allah résonne comme Eloah (un des noms de Dieu pour les juifs), et shalom (la paix) comme salaam. Mais ceux qui devraient le mieux s'entendre ont transformé leurs différences en points de ruptures et en prétextes de guerres impitoyables afin d'apparaître les plus proches et les plus fidèles à la parole divine. Pourquoi des juifs, puisque le Messie est venu ; pourquoi des chrétiens, puisque le Coran présente la plénitude de la religion révélée ? Malgré Nietzsche, Marx et Freud, nous en sommes toujours au même point de la dispute pluriséculaire, que les courants intégristes ont envenimée.

Comment sortir de cette confrontation meurtrière ? D'abord en lisant les textes fondateurs des trois monothéismes afin de ne plus repro-

duire d'absurdes clichés : non, le « Dieu d'Israël » n'est pas un dieu vengeur ; non, le Coran ne se réduit pas à la djihad ; non, le christianisme ne produit pas inmanquablement l'Inquisition. Pour cette lecture ou relecture, Daniel Sibony est un guide d'autant plus précieux qu'il est à l'écart de tout prosélytisme et qu'il ne sacrifie à aucune des modes interprétatives qui ont fait fureur ces vingt dernières années - pas même la mode analytique...

Mais cette lecture demeurerait sans effet si chacune des trois religions, s'interrogeant elle-même et sur les autres, n'en venait pas à reconnaître une faille dans son rapport à l'origine dont personne n'est coupable. Pas de relation à l'être (à Dieu) sans une distance qui donne à sentir un manque douloureux : telle est l'épreuve de la finitude, l'inaccomplissement qu'il faut reconnaître pour vivre et pour échapper aux rivalités qui meurtrissent sans jamais combler le manque.

Nous sommes loin d'une d'une banale critique interne des religions, d'une philosophie religieuse à usage des modernes ou d'un placage psychanalytique. Faisant retour sur l'essentiel, Daniel Sibony éclaire les principaux enjeux politiques qui nous affectent ou nous bouleversent sans que nous sachions toujours pour quelles raisons profondes - tant le conflit israélo-palestinien que les convulsions de l'Europe à peine libérée du messianisme communiste. Le lire permet de mieux comprendre ce que nous éprouvons - à tous les sens du terme. Mieux : se trouve esquissé un dialogue qu'il est urgent de mener à bien afin qu'entre juifs, chrétiens et musulmans ce ne soit pas toujours la même histoire.

B. LA RICHARDAIS

(1) Daniel Sibony, *Les Trois monothéismes*, Seuil, 1992. Prix franco 163 F.

IDÉES

Une haine si tenace...

Aux débuts de ce journal, dans les années soixante-dix, il m'arrivait parfois de rencontrer en face de l'Eglise Notre-Dame des Victoires, à deux pas de nos bureaux, un vieil ecclésiastique qui me tenait des propos obscurs sur un étrange complot expliquant tous nos malheurs. Qui pouvait bien tirer les ficelles de ce qui ressemblait à une gigantesque conspiration ? Un « ils » très général camouflait l'identité des présumés coupables. C'était normal, puisqu'« ils » agissaient dans l'ombre. Mon abbé avait une référence qui ne m'éclairait guère, puisqu'elle remontait à quelques quarante ans. J'appris quand même qu'un certain Mgr Jouin, curé de la paroisse Saint Augustin avait dirigé une « revue des sociétés secrètes » dont l'objet était de révéler les menées « criminelles » des dites sociétés contre l'Eglise et contre la France. A l'époque, je tenais ce genre d'histoires pour des obsessions loufoques d'originaux heureusement inoffensifs. Les complots dénoncés par l'extrême-droite ne provoquaient-ils pas l'hilarité des nôtres parce qu'à l'évidence ils sortaient d'esprits crédules et un peu dérangés ?

J'avais tort ; non pas de ne pas croire un mot de ces fables mais de ne pas prendre au sérieux leur nocivité. Plus tard, je prendrai la mesure du délire « conspirationniste », qui n'est d'ailleurs pas l'apanage de la seule extrême-droite. L'obsession du complot a rendu fous les acteurs de la Révolution française. Elle a alimenté les fantasmes de générations entières contre les jésuites suspects de régenter au-delà de l'Eglise la société entière. Que dire alors du complot juif ? Deux ou trois fois, dans les milieux traditionalistes, j'avais entendu parler des fameux « protocoles des sages de Sion », sans y croire un seul instant. Il s'agissait, à l'évidence, d'un montage pervers et démentiel. Je ne pouvais m'étonner d'apprendre qu'il s'agissait d'une fabrication de la police tsariste, l'Okhrana, à des fins de politique intérieure. Très vite, après 1917, cette falsification allait acquérir valeur de mythe à l'échelle mondiale. Pour leur honte, que n'excusait pas entièrement leur épaisse sottise, certains des traditionalistes, prétendument instruits du complot par les « protocoles », allaient offrir leurs services aux nazis en France pendant l'occupation. On pouvait croire que la leçon avait été suffisamment cuisante pour ôter toute crédibilité à cette forgerie. Il n'en fut rien, et il n'en est rien, puisque les « protocoles » servent actuellement à dénoncer le sionisme à travers tout le monde arabe et que le courant dit « révisionniste » ou « négationniste » tend à leur rendre leur crédit en dénonçant ce qu'il a la criminelle audace d'appeler « le mensonge d'Auschwitz ».

Il faut donc être reconnaissant à Pierre-André Taguieff d'avoir accumulé, avec des historiens et des chercheurs, toute la documentation possible sur le sujet et d'avoir démonté le mécanisme d'une entreprise dont les ressorts permettent tous les rebondissements. « Cette puissance du mythe conspirationniste, nous pouvons tous la constater. Il s'agit de montrer qu'il n'est pas vain de vouloir expliquer et comprendre un tel phénomène situé dans l'irrationnel ». Parmi beaucoup d'explications de ce phénomène, il y a lieu de retenir ce qui associe étroitement la causalité diabolique à un peuple singulier qui est le peuple juif. A ce sujet, Taguieff reprend l'analyse de Georg Simmel : « Le paradoxe des « Sages de Sion », considérés comme membres d'une société secrète internationale, tient à ce que le principe sur lequel l'organisation est fondée (la domination du monde) est donné avec la naissance (le fait d'être né juif). Bref, le principe de construction de la société secrète relève moins de la volonté libre et consciente que de la nature attribuée au groupe (essentialisme) ». Il me semble qu'on touche ainsi, au-delà de toutes les raisons annexes - qui concernent par exemple la fascination de la connaissance de type ésotérique - ce qui détermine la dénonciation du

bouc émissaire et mobilise les puissances de ressentiment et de haine.

Comment admettre dans ces conditions que ce soit dans des milieux religieux que le mythe ait d'abord trouvé crédit et résonance ? Mgr Jouin ne fut pas le premier à adhérer à ce mensonge éhonté.

C'est un mystique orthodoxe russe, Serge Alexandrovitch Nilus, qui édita d'abord le « document » en Russie. Le personnage n'était pas antipathique foncièrement selon le témoignage direct de son interlocuteur français du Chayla, qui nous le montre familier du monastère d'Optina et donnant son temps et son argent pour accueillir et soulager les malheureux. C'est pourtant cet homme pieux et intègre qui se passionne pour cette dénonciation de l'ennemi sournois qui menace son univers. Il faut sans doute tenir compte de son irrationalisme foncier, de nature « mystique » mais celui-ci s'ajoute à une vision providentialiste, effrayante si l'on songe qu'elle met l'individu qu'elle subjugue dans une situation d'hypnose et sur une hauteur de laquelle il juge toute chose sans crainte de se tromper. Taguieff peut écrire à juste titre : « La double conviction que la masse des humains est trompée par la « force secrète » ou la « puissance occulte », et que l'apparent chaos historique masque la réalisation d'un plan, cette double conviction ne va pas sans une contemplation satisfaite d'elle-même. Le plaisir spécifique de déchiffreur d'énigmes provient de l'auto-réflexion d'une telle conviction de posséder un savoir réservé. C'est ainsi que Joseph de Maistre ne cache pas le sentiment de supériorité que sa vision « de haut » lui procure : « Il est doux, au milieu du renversement général, de pressentir les plans de la Divinité ». C'est le moment gnostique de la vision providentialiste, qui refonde l'optimisme sur la théorie de la « main invisible » ou de l'effet pervers déjouant, avec une ironie impénétrable, les calculs des misérables humains ».

Ces gens si prompts à dénoncer la causalité diabolique ne s'aperçoivent pas dans leur apparente candeur qu'ils sont eux-mêmes enchaînés - avec un consentement allègre - à un mécanisme diabolique. Ils croient se battre pour le bien et pourchasser l'agent du mal, mais ils s'obscurcissent l'esprit et le coeur en laissant la haine envahir leur âme. Comment expliquer autrement la frénésie antisémite qui s'est emparée de tant de gens qui se croyaient bons chrétiens, et qui, aveuglés, ont prêté la main à l'innommable. Un demi-siècle après, certains refusent encore d'admettre qu'ils se sont trompés de la façon la plus affreuse. Cela donne à propos de l'affaire Touvier, chez certains traditionalistes, l'affirmation, hors de tout bon sens, qu'il s'agirait d'un innocent. Que faire contre un aveuglement qui s'autorise de la piété, tandis que toutes les règles fondamentales du discernement spirituel sont bafouées ? Il faudrait creuser la question particulière de l'antisémitisme de tradition chrétienne comme l'a fait d'ailleurs remarquablement dans sa prédication de Carême à Notre-Dame le Père Jean-Michel Garrigues.

Mais ce n'est là qu'un aspect de cette étude considérable qui embrasse l'histoire du siècle et se prolonge dans notre actualité immédiate. On ne peut oublier, par exemple, que la démonologie communiste-stalinienne a elle-même tiré parti de l'antisémitisme, en dénonçant simultanément l'essence « réactionnaire » du judaïsme et le caractère agressif bourgeois-nationaliste d'Israël. Ce qui n'empêchera pas Pamiat de renouer sans complexe avec les aberrations de ses prédécesseurs d'avant la Révolution. Il faudrait aussi s'attarder sur nos propres traditions politiques et leurs résurgences actuelles dans la thématique propre à certains idéologues du Front National.

Gérard LECLERC

Pierre-André Taguieff : « Les Protocoles des Sages de Sion », Faits et représentations (2 volumes) - Ed. Berg international - Prix franco 490 F.

Gérard Leclerc.



Dialogue avec l'invisible

Grâce à Olivier Germain-Thomas, les auditeurs de France-Culture peuvent participer aux dialogues avec l'invisible que mènent les invités à l'émission « AGORA » (1) selon leurs chemins respectifs. Un livre est né des entretiens enregistrés au cours de dix années d'émissions.

Dans ce livre, « Agora les aventuriers de l'esprit » (2), nous retrouvons quelques-uns des invités réunis sinon par une commune démarche, tout au moins par des parcours qui se croisent dans cet espace de l'invisible plus réel que les apparences de notre monde.

Pour mettre en appétit nos lecteurs, citons quelques-uns de ces « aventuriers » :

- Gustave Thibon évoquant le moment essentiel que fut pour lui la rencontre avec Simone Weil,
- Marie-Madeleine Davy qui mène dans la solitude un dialogue avec elle-même (avec le « Sois » au-delà de l'ego) pour mieux dialoguer avec le monde,
- Simonne Jacquemard qui mène avec l'autre plus et mieux qu'un dialogue grâce à l'outil de connaissance que constituent les lames du tarot,
- Claude Louis-Combet qui tente des retrouvailles avec l'instant originel du monde par la réalité gnostique au-delà des caricatures qu'en ont donné les pouvoirs établis,
- Jacques Brosse qui, sans renier ses origines catholiques, pratique le zen afin de retrouver l'unité du monde dans sa diversité même,
- Jean-Yves Leloup qui cherche le point d'équilibre entre l'immanence et la transcendance,

- Philippe Barthelet qui, se colletant avec notre quotidien, avec le spectacle du monde, retrouve, grâce à l'écriture, le dialogue avec les mythes fondateurs d'un monde dérobé à nos regards par sa représentation parodique.

Ces exemples, pris parmi les vingt-cinq entretiens qui composent le livre qui nous occupe ici, illustrent bien la démarche d'Olivier Germain-Thomas ; démarche personnelle que l'on peut retrouver par ailleurs dans les récits de ses parcours en Inde.

Si le lecteur veut prolonger sa lecture et découvrir de nouveaux aventuriers grâce à l'écoute de l'émission, il sera séduit par cette faculté d'attention à l'autre que possède Olivier Germain-Thomas.

Autant que l'art de poser la bonne question - dont notre monde oublie souvent la primauté sur la jungle des réponses dans laquelle on nous invite à faire un prétendu libre choix, il possède celui de donner à l'interlocuteur la possibilité d'être d'emblée au cœur de sa propre interrogation.

Ainsi l'émission « Agora » et le livre qui en est la fidèle émanation participent-ils à cette étape d'un monde qui se meurt pour que naisse un nouveau monde ; mutation dont le passage d'un siècle à l'autre est la représentation.

Pierre LIMOUSI

(1) « Agora », nous dit O. Germain-Thomas, « est une émission quotidienne en direct diffusée à dix-neuf heures sur les ondes de France-Culture ». Il faut préciser qu'un autre producteur alterne avec lui ; il s'agit de Gilles Lapouge dont le choix nous semble être davantage axé sur la littérature.
(2) Editions La Manufacture, Prix franco 143 F.

Cas extrêmes

Trois films très différents cette quinzaine à l'affiche mais touchant chacun à sa manière des études de cas limites.

Les Nerfs à vif de Scorsese. Après quatorze ans d'incarcération pour viol, Max Cady (Robert de Niro) psychopathe illuminé sort de prison et décide de se venger de son ancien avocat Sam Bowden (Nick Nolte). Ce dernier n'ayant pas convenablement défendu lors du procès (substitution d'une pièce qui lui aurait été favorable). Pour Max Cady, cet acte, refoulé depuis par l'avocat, est le signe de sa perfidie, de sa trahison (violation de son serment d'avocat). A partir de cette intrigue, remake d'un film de 1962 de Jack-Lee Thompson (pas vu !), Scorsese multiplie les références cinématographiques, entre autres à La Nuit du Chasseur avec Robert Mitchum et à Moby Dick avec Gregory Peck, tout en ruminant ces thèmes privilégiés : puritanisme pathologique, violence, sexe, crise de la famille. Tout cela n'est pas pour nous déplaire... Mais trop c'est trop. Il nous en met plein la vue. Dès les premières images, tout est déjà dit (« consommé » !). La petite musique scorsesienne se transforme en une marche hollywoodienne. Nous assistons à un numéro affligeant de guignol grandiloquent. Martin Scorsese n'aurait-il plus rien à dire ? Nous espérons que non.

Border line de et avec Danièle Dubroux. Hélène (Danièle Dubroux), restauratrice de tableaux anciens, s'éprend d'un jeune homme, Julien (David Léotard), fils d'un ancien amant mort dans un accident d'hélicoptère, qu'elle va finir par prendre pour son propre fils. A partir de cette situation limite (Border line en psychiatrie), elle va déjanter sous le regard impuissant de son mari médecin, Alexandre (André Dussolier) toujours égal à lui-même, sympathique mais exaspérant par moment avec

son sourire pendu aux lèvres). Elle ira jusqu'au meurtre de la vraie mère qui passera pour une banale électrocution. En refusant le pathétique, la réalisatrice se joue de nous et nous entraîne dans ce thriller psychologique et incestueux improbable. Elle se moque gentiment en passant des discours officiels (psychologiques ou philosophiques sur l'amour ou le désir d'enfant) et des attitudes convenues. Les propos cocasses échangés entre les personnages et les tics épinglés de la vie quotidienne provoquent chez le spectateur un rire complice. Belle réussite pour un film singulier sans correspondance manifeste !

Céline de Jean-Claude Brisseau. Céline (Isabelle Pasco), jeune fille de 22 ans meurtrie par la mort de son père (adoptif de surcroît ce qu'elle ne savait pas), publiciste milliardaire et abandonnée par son ami Olivier, tente de se suicider. Recueillie par une infirmière, Geneviève (Lisa Heredia), ange gardien des temps laïques, adepte du yoga et des techniques de relaxation, elle réapprend à vivre tout en étant victime de phénomènes bizarres (prémonition, lévitation, guérison). La campagne picarde sert de cadre à cette histoire banale (! ?) et naturaliste. Bref, à première vue, rien de très extraordinaire et pourtant par la dimension surnaturelle du personnage de Céline, le film éclate, s'envole, s'épanouit. Aux quatre éléments nécessaires à la vie, Jean-Claude Brisseau, le réalisateur en ajoute un cinquième : la grâce. Tout cela sans affectation excessive, ni bigoterie. La grâce est-elle cinématographique ? La réponse est oui grâce à Brisseau et à son appétit de fantastique déjà entrevu dans ses précédents films, quelle émotion !

Hugues BOCQUILLON

A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre et gratuite), elle s'achève vers 21 h 45. Un buffet chaud est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du buffet 24 F).

● Mercredi 13 mai - Dans les mois qui suivirent la Libération, autour d'Anouilh, Maulnier, Mauriac et quelques autres, un parti pris de dissidence intellectuelle et littéraire s'est cristallisé autour d'une maison d'édition et d'une revue : La Table Ronde, animée par Roland Laudenbach. Patrick LOUIS dans son dernier livre « La Table Ronde, une aventure singulière » retrace l'histoire de cette entreprise depuis ses origines jusqu'aux séquelles du conflit algérien. C'est un document précieux sur la vie intellectuelle et littéraire française entre la Libération et la fin du gaullisme.

● Mercredi 20 mai - Novembre 1945, s'ouvre un procès sans précé-

dent : celui des principaux dirigeants du Reich devant le tribunal de Nuremberg. Avec le recul du temps il est aujourd'hui possible de mieux comprendre l'importance capitale de ce procès. C'est à partir des quarante deux volumes de procès-verbaux que Jean-Marc VARAUT, avocat et historien renouvelle l'histoire du « Procès de Nuremberg ». Au delà de l'événement passé, le philosophe du droit propose d'instaurer aujourd'hui un tribunal international permanent pour appliquer à tous le droit de Nuremberg.

INVITATIONS POUR LES MERCREDIS DE LA NAR

Pour recevoir régulièrement les invitations pour nos réunions des « mercredis de la N.A.R. », faites-nous en la demande.

Pour des raisons d'économie nous n'envoyons le programme qu'aux personnes l'ayant demandé explicitement

DOSSIERS

Regroupant par thème des articles de « Royaliste », nous avons édité des petits dossiers fort utiles pour les propagandistes. Déjà parus : « Immigration et citoyenneté », « Éducation » et « Corse ». Chaque dossier au format 21x29,7 cm comporte une vingtaine de pages et est vendu au prix de 14 F franco.

Parallèlement nous avons publié une brochure « La N.A.R. en textes » rassemblant tous les textes votés par les congrès de la N.A.R. de 1982 à 1991. C'est un outil indispensable pour mieux comprendre notre mouvement et ses choix politiques. Brochure de 20 p. qui comporte un calendrier des différents congrès et une table des sujets traités par mots clés. Tarif (prix franco) : 1 ex. : 14 F - 5 ex. : 54 F - 10 ex. : 68 F.

ABONNEMENTS DE PROPAGANDE

Envoyez-nous les noms et adresses de ceux de vos amis susceptibles d'être intéressés par Royaliste. Nous leur ferons un abonnement d'essai pendant trois mois. Prix de chaque abonnement : 25 F.

AFFICHES

Deux modèles d'affiches sont actuellement disponibles. L'une et l'autre sont de format 40x60 cm, imprimées en noir sur fond jaune.

Le premier modèle reproduit le titre de notre journal accompagné du slogan : « Avec le comte de Paris, couronner la démocratie ». Le deuxième modèle avec le nom du mouvement accompagné du slogan « Des Bastilles restent à prendre ».

Tarif (prix franco) (on peut panacher les deux modèles) : 48 ex. : 56 F - 95 ex. : 100 F - 140 ex. : 137 F - 240 ex. : 213 F - 340 ex. : 287 F - 500 ex. : 410 F.

PIN'S

Nous disposons de différents modèles d'épinglettes (pin's) :

♦ Buste de Louis XVI - 23 mm de haut - Prix franco 30 F

♦ Buste de Marie-Antoinette - 23 mm de haut - Prix franco 30 F

♦ Fleur de lys - 17 mm de haut - Prix franco 28 F

A la demande de nombreux lecteurs nous avons édité en tiré-à-part le discours prononcé par la princesse Chantal le 21 février (et qui a déjà été publié dans Royaliste n° 575). Prix franco 5 F.

RELIURES

Nous mettons à la disposition de nos lecteurs qui désirent conserver leur collection du journal, une reliure pleine toile bleue avec inscription « Royaliste ». Cette reliure permet de contenir 52 numéros du journal. Elle est vendue au prix de 70 F franco.

PHOTOS

Des photos du comte de Paris, chef de la Maison de France, sont disponibles à notre service librairie. Elles existent en trois formats.

Tarif franco : format 10x15 : 16 F - format 13x18 : 30 F - format 18x24 : 58 F.

Dans ces trois formats et aux mêmes prix, existent aussi les photos de la comtesse de Paris, du comte de Clermont, du prince Jean.

Egalement disponible (format 13x18) la photo officielle de la cérémonie d'Amboise représentant le comte de Paris et ses deux petits-fils, avec la signature des trois princes. Prix franco : 30 F.

ABONNEMENTS INVENDUS

Ils vous permettent de recevoir tous les quinze jours une certaine quantité d'exemplaires du numéro précédent du journal pour les diffuser autour de vous.

Tarif pour six mois : pour 5 ex. : 84 F - pour 10 ex. : 163 F.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :
Prénom :
Date de naissance : Profession :
Adresse :

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

«Royaliste», 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Au coeur des couleurs, l'égalité

Le 17 mai prochain, pour la troisième année consécutive, se tiendra au Petit-Quevilly dans la banlieue de Rouen une fête antiraciste intitulée « Au coeur des couleurs, l'égalité ». Comme chaque année, la N.A.R. y sera présente et notre stand, comme tous les ans, ne passera pas inaperçu !

Mais cette année, tout particulièrement, nous aurons besoin de l'aide et de la participation active de nos adhérents et sympathisants. En effet, notre délégué départemental Philippe Cailleux est l'un des trois animateurs chargé de la direction technique de la fête et, de ce fait, sera moins disponible pour assurer le fonctionnement de notre stand.

Nous lançons donc un appel aux bonnes volontés, non seulement en Seine Maritime mais aussi dans les départements voisins. Trois façons de nous aider : d'abord en aidant à la vente des vignettes de participation qui servent à la fois de ticket d'entrée et de financement à la fête, ensuite en venant en famille ou avec des amis le 17 mai, enfin en nous proposant votre aide pratique pour deux ou trois heures le jour de la fête afin d'assurer les tâches matérielles indispensables.

Faites vos offres de service auprès de Philippe Cailleux - B.P. 6 - 76240 Le Mesnil Esnard ou par téléphone au 35.80.32.88.

La France ne mourra pas

Sur Maastricht, voici le débat engagé. Trop tard, puisque rien dans le traité n'est renégociable : c'était avant le Conseil européen de décembre qu'il fallait faire valoir propositions et critiques. Les coups d'encensoir et les mouvements de menton sont aujourd'hui dérisoires. A moins, si l'on récuse le contenu du traité, d'avoir les moyens de faire échouer la ratification sans omettre de proposer une autre politique. Tel n'est pas le cas. Ceux qui, tels Jacques Chirac, pourraient faire échec au projet n'en ont pas la volonté : le référendum « exigé » il y a peu s'est perdu dans les sables et l'union de l'opposition serait, aux dernières nouvelles, plus importante que le contenu du traité. Quant aux adversaires décidés de Maastricht, ils n'ont aucune influence sur le cours des événements. Alors...

Alors, dira-t-on, il est toujours possible d'engager un débat sur les principes. Sans doute. Mais le combat qui est mené pour la défense de la souveraineté nationale, aussi louable soit-il, ne parvient pas à susciter notre adhésion. Du moins sous sa forme actuelle et avec ceux qui entendent mener les opérations. Pourtant, la coalition devrait nous séduire puisqu'elle rassemble, au-delà des engagements partisans, des gaullistes, des communistes et des patriotes de droite et de gauche. Oui, en effet... Vers le milieu des années soixante-dix, nous avons participé à de tels rassemblements, contre l'Europe supranationale dont le Parlement européen nous paraissait être le dangereux ferment. L'Assemblée de Strasbourg n'a pas eu les effets pervers que nous redoutions, mais l'idéologie supranationale a aujourd'hui perdu son attrait.

QUI DIT NON ?

Dès lors, faut-il faire comme si les enjeux ne s'étaient pas déplacés, et reprendre le même discours en compagnie de ceux qui, somme toute, n'ont cessé de se tromper ? Jean-Pierre

Chevènement finira comme Michel Debré, dans le rôle pathétique du prophète de malheur dont les prédictions ne sont jamais vérifiées. Marie-France Garaud offre pour sa part l'exemple typique d'un transfert de phobies - de l'anticommunisme frénétique à un anti-européisme pas mieux pensé. Georges Marchais n'a cessé de compromettre les plus justes causes et de rendre suspects les principes les mieux



fondés. Quant aux comparses (Philippe Seguin, Philippe de Villiers...), ils font un mauvais calcul en cultivant une réaction nationaliste que le Front national a déjà accaparée. Emphase vaine, répétition vide, catastrophisme intéressé : le camp du refus n'offre rien qui puisse séduire, convaincre, entraîner.

Le discours des Verts n'est pas moins négatif, et tout aussi artificiel, lorsqu'il prend pour slogan la lutte contre « l'Europe des marchands ». Nous connaissons bien l'expression, que Maurice Clavel inventa voici vingt ans, et que nous reprenions avec lui pour fustiger la gérance pompidolienne et la conception étriquée de l'Europe qui en résultait. Dans l'Europe des révoltes, la dénonciation du règne de la marchandise s'inscrivait dans une utopie créatrice, dans le beau projet d'une délivrance dont l'idéologie verte présente une version caricaturale et régressive - et d'autant plus perverse qu'elle s'inscrit dans un projet de « dé-

passement » des ensembles nationaux.

Ces critiques annoncent-elles une adhésion à l'europhisme ? Pas le moins du monde. Nous estimons simplement que le débat n'oppose plus les défenseurs de la nation et les mystiques de la supranationalité, mais qu'il porte sur les modalités de la politique française quant à l'équilibre européen - notamment face à la puissance allemande - et sur les choix effectués par notre pays pour reconquérir, sur le plan monétaire, une part de souveraineté. Tels sont bien les enjeux du traité sur l'Union européenne. Nous avons donné et nous donnerons ici la parole aux contestataires les mieux avisés (1) et le congrès de la Nouvelle Action royaliste a adopté une motion fort critique (2) que nous aurons l'occasion de reprendre et de développer, à notre manière, sans souci tactique ni allégeance à l'égard de qui que ce soit.

AVENTURE

Cela nous contraint à un parcours solitaire ? Peut-être. Mais il est préférable de ne pas s'associer à des discours générateurs d'illusions, que les milieux dirigeants ont tenu dans un passé récent et qu'ils pourraient être tentés de reprendre par prudence diplomatique ou par routine ; quant au catastrophisme des politiciens qui s'opposent à Maastricht, il risque d'accroître l'angoisse collective sans que la nation s'en trouve mieux défendue et les Français mieux protégés. Aussi convient-il, avant tout débat juridique et technique, de rappeler l'essentiel : la France n'est pas morte à Maastricht et ne mourra pas de la ratification du traité ; elle reste fidèle à ses traditions historiques et l'Etat qui préside à sa destinée est le maître d'œuvre de sa politique étrangère et le garant de son indépendance par le moyen de la défense nucléaire. Il suffit que cela soit pour que la France poursuive son aventure, aux risques de l'histoire.

Bertrand RENOUVIN

(1) cf. notre entretien avec Léo Hamon (n°577) et le livre de J.F. Bensahel, *La France ou la souveraineté menacée*, Odile Jacob, 1991.

(2) cf. *Royaliste* n° 578.